

Exclusion temporaire « carton blanc » protocole





Définition et objectifs (article 1)

LOI 5

L'exclusion temporaire ou «carton blanc » est une sanction éducative délivrée, par l'arbitre, à un joueur ou un officiel d'équipe dont les attitudes vont à l'encontre de l'esprit du jeu.

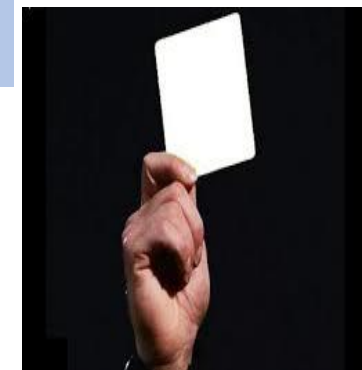


- (1) préserver l'esprit du jeu ;
- (2) protéger l'arbitre dans l'exercice de sa fonction
- (3) répondre avec pédagogie et dissuasion aux comportements irrespectueux ;
- (4) responsabiliser les joueurs et les officiels d'équipe face aux conséquences de leurs attitudes

Champ d'application (article 2) et personnes concernées (article 3)

L'exclusion temporaire s'applique dans toutes les compétitions
départementales de football à 11 et à 8

- D1, D2, D3, D4, D5
- Féminines D1 et à 8
- Coupes départementales
- Jeunes à partir des U15



➤ L'exclusion temporaire s'applique **aux joueurs présents sur le terrain, y compris le gardien but, capitaine et officiel d'équipe.**

➤ Lorsqu'un officiel d'équipe reçoit un carton blanc pour contestation, cela entraîne l'exclusion temporaire du capitaine pour 10 minutes. Cette exclusion temporaire n'est pas une sanction disciplinaire du capitaine et ne se cumule pas avec ses cartons blanc et/ou jaune. »

Si le capitaine est gardien de but, il reste sur le terrain. Le vice-capitaine sort alors du terrain pour purger les 10 minutes. Avant le coup d'envoi, les équipes doivent désigner un capitaine relais sur le terrain pour ce cas précis, notamment en cas de carton blanc adressé au capitaine.

Elle ne concerne pas :

- aux remplaçants les remplaçants.
- aux joueurs remplacés.

Comportements sanctionnables (article 1)

Comportements concernés

- Désapprobation envers une décision de l'arbitre
- Attroupement autour de l'arbitre



Comportements non concernés

- Toutes les autres infractions passibles d'avertissement au sens de la loi 12, en particulier les fautes "de jeu":
- Tacles dangereux
- Tirages de maillot
- Poussées



Durée, décompte et gestion du temps (articles 5, 6 et 11)

La durée de l'exclusion temporaire est fixée à 10 minutes de jeu effectif (article 5)



Tout type d'arrêt de jeu doit être
inclus dans le décompte du temps
(article 6)



Si exclusion temporaire non terminée
à la fin de la première période, alors
temps restant reporté sur la deuxième
période (article 11)



Si exclusion temporaire non terminée à
la fin de la deuxième période, alors
joueur considéré comme ayant purgé
sa sanction et pouvant participer à une
éventuelle séance de tirs au but,
(article 11)

Conséquences disciplinaires (article 9)



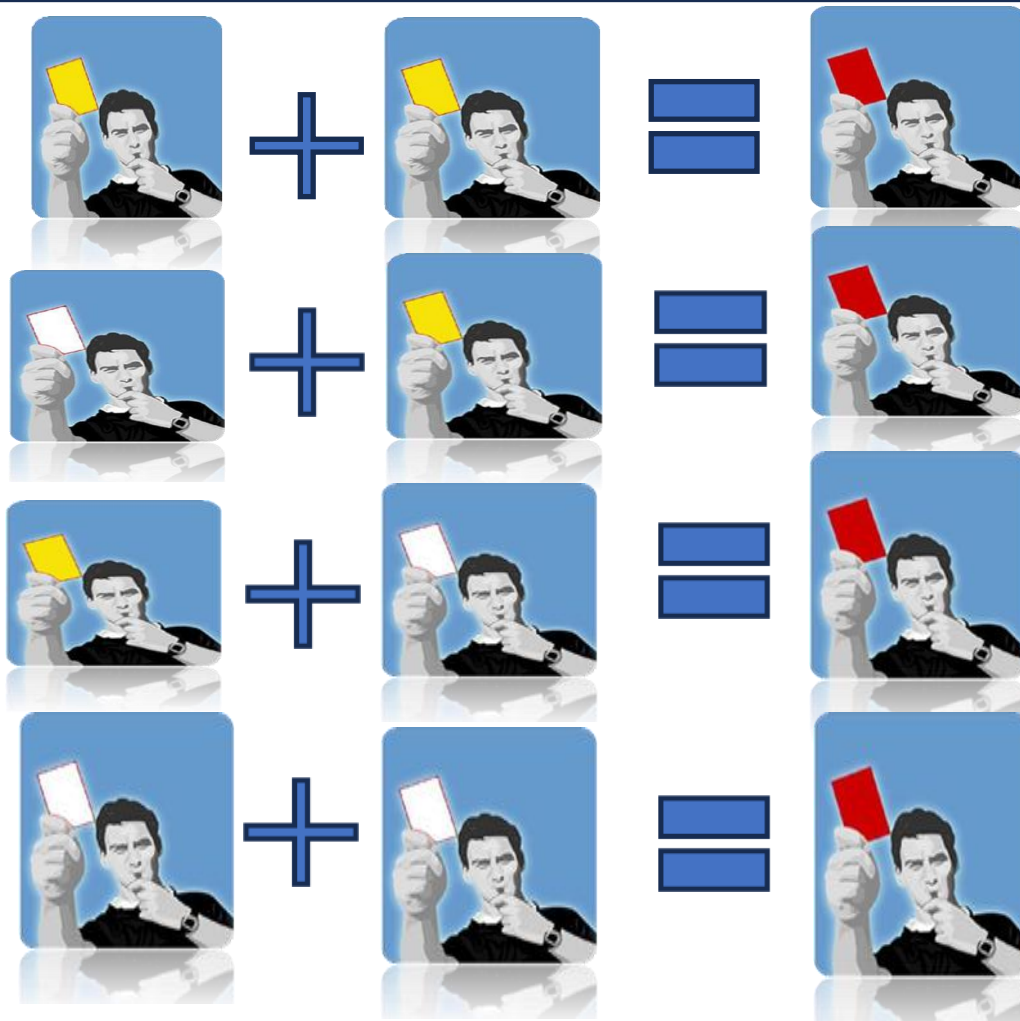
L'exclusion temporaire équivaut à un avertissement disciplinaire.



Conséquences disciplinaires (article 9)

Tout joueur recevant deux avertissements au cours du même match étant exclu définitivement (avec délivrance d'un carton rouge), ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

**gestion
disciplinaire
préconisée
(gradation
ascendante)**



**Moindre efficacité de
l'exclusion temporaire
(exclusion temporaire)**

Procédure d'application (articles 4, 7 e10)



- Étape 1: arrêt du jeu sous réserve de l'avantage.
- Étape 2: délivrance de l'exclusion temporaire au joueur ou officiel d'équipe en montrant un carton blanc.
- Étape 3: indication au joueur exclu temporairement de la minute de début de son exclusion et celle de sa réintégration potentiellement sur le terrain (article 6)
- Étape 4: notification de l'exclusion temporaire sur le carton d'arbitrage afin de sécuriser le décompte du temps.
- Étape 5: reprise du jeu consécutif à l'arrêt.
- Étape 6: présence du joueur exclu temporairement dans sa propre surface technique, avec possibilité de s'échauffer derrière son propre but, avec possibilité de délivrance d'un nouvel avertissement ou d'une exclusion directe pour tout autre infraction commise (article 10)
- Étape 7: à l'issue des 10 minutes d'exclusion temporaire, retour du joueur exclu temporairement au premier arrêt de jeu par la ligne de touche à hauteur de la ligne médiane uniquement sur autorisation de l'arbitre (article 7).
- Étape 8: à l'issue du match, notification sur la feuille du match du carton blanc et de sa minute de délivrance au joueur exclu temporairement.

Précisions



- (1) Tout joueur exclu temporairement réduit son équipe d'une unité sans possibilité procéder à son remplacement. Au terme de l'exclusion temporaire, tout retour sur le terrain s'effectue soit par le joueur exclu temporairement, soit par un remplaçant inscrit sur la feuille de match (article 8).
- (2) Lorsque plusieurs exclusions temporaires réduisent l'effectif d'une équipe à moins de 8 joueurs sur le terrain, l'arbitre interrompt définitivement la rencontre, indique ce motif sur la feuille de match et rédige un rapport circonstancié au District (article 12).
- (3) Le protocole étant rattaché au règlement de la compétition, les éventuelles contestations liées à son application relèvent d'une erreur dans l'exécution du règlement de la compétition, et non d'une faute technique au sens des Lois du Jeu (article 13).
- (4) Le présent dispositif de l'exclusion temporaire ou « carton blanc » est une stricte application des protocoles fédéraux émanant de la Direction de l'Arbitrage, respectant le cadre général de l'IFAB.
- (5) Aucune réserve technique n'est recevable sur cette durée.





MERCI DE VOTRE ATTENTION



Mise à jour juin 2026

